

Vente

PRIX DE VENTE*	HONORAIRES TTC*
	forfait / pourcentage
Jusqu'à 45 000 €	4 500 €
De 45 001 € à 75 000 €	9,00 %
De 75 001 € à 125 000 €	8,00 %
De 125 001 € à 175 000 €	7,00 %
De 175 001 € à 225 000 €	6,00 %
De 225 001 € à 325 000 €	5,00 %
Au-delà de 325 001 €	4,90 %

*Tranches non cumulatives. Les prix pourront être arrondis au millième d'euros.

Mandat de vente : Honoraires à la charge du vendeur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon brème ci-dessus.

Location

LOCATION MEUBLÉE / NON MEUBLÉE	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Négociation et mise en relation	Jusqu'à 400 €	-
Visite du preneur Constitution du dossier Rédaction du bail	Jusqu'à 12 € TTC* / m ²	Jusqu'à 12 € TTC* / m ²
État des lieux	3 € TTC* / m ²	3 € TTC* / m ²

Carte Professionnelle

CPI 9501 2017 000 017 448

Délivrée le 18/07/2023

Valable jusqu'au 17/07/2026



Gestion Locative

Honoraires de gestion :

Jusqu'à 8,50 % TTC

Assurance loyers impayés :

Jusqu'à 2,50 % TTC sur les loyers et charges : couvre 100 % des loyers et charges

Jusqu'à l'expulsion ainsi que les frais de procédure (avocat, huissier...) plus la détérioration immobilière jusqu'à 10.000 € sans franchise ni délais de carence (voir conditions en agence).

Assurance Vacance locative :

Jusqu'à 2,40 % TTC sur les loyers et charges

Assurance Propriétaires Non Occupants (PNO) :

Jusqu'à 100 €/an

PRESTATIONS	TARIFS
Gestion locative	Jusqu'à 8,50 % HT des sommes encaissées
Assurance loyers impayés et détérioration immobilière	Jusqu'à 2,50 % HT des sommes appelées
Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	250 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	100 € TTC
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC
Frais administratifs	45,73 € TTC
Frais de clôture de mandat de gestion	60 € TTC
Frais de rédaction d'un acte	200 € TTC